



24 Septembre 2021

Port du masque d'intervention obligatoire dans les aires communes de la résidence pour les résidents et les familles.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) annonce que, dès le 27 septembre prochain, le port du masque d'intervention de qualité sera obligatoire dans les espaces communs intérieurs des résidences pour aînés de notre région.

Ainsi, les résidents et les familles devront porter le masque en tout temps lorsqu'ils se déplacent dans la résidence, lorsqu'ils utilisent l'ascenseur et dans les espaces communs partagés.

Cette mesure s'inscrit dans le contexte d'une quatrième vague de cas en cours dans plusieurs régions au Québec. À cela s'ajoute la circulation croissante du variant Delta, qui est beaucoup plus contagieux et virulent.

D'autres mesures additionnelles de protection dans les milieux de vie entreront en vigueur prochainement, notamment la vaccination obligatoire des intervenants de la santé et l'utilisation du passeport vaccinal pour les personnes proches aidantes et les visiteurs qui y accéderont.

Nous vous remercions d'avance pour votre collaboration et nous vous encourageons à demeurer vigilant pour le bien-être de tous!

Merci

La Direction